

Commission permanente du 26 janvier 2018

La Région Grand Est et Ardennes Développement s'engagent dans un nouveau partenariat

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est du vendredi 26 janvier 2018, placée sous la présidence de Jean Rottner, a approuvé la Convention de partenariat avec l'Agence de développement économique « Ardennes Développement » et a accordé une subvention de 392 500 euros pour l'année 2018.

En 2016, du fait de la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Grand Est est devenue membre fondateur de l'agence « Ardennes Développement ». Par la suite, les missions de cette agence ont évolué afin de se mettre en conformité avec les orientations du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) qui précise notamment le rôle et les missions des agences de développement économique. Dans ce cadre, la Région Grand Est et Ardennes Développement ont décliné, à travers une convention d'objectifs, la mise en œuvre opérationnelle de leur partenariat et les modalités financières du soutien régional.

Les missions d'Ardennes Développement sont les suivantes :

- le suivi d'entreprises ciblées et l'accompagnement local des projets : elle sera le relai de la Région Grand Est pour diffuser les dispositifs régionaux et accompagner les entreprises dans leurs démarches, participera à la structuration et à l'animation des filières et identifiera sur le territoire les entreprises nécessitant un accompagnement particulier,
- l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'installation : elle informera sur les zones d'activités et/ou l'immobilier d'entreprise (observatoire du foncier, animation de clubs...),
- la recherche des projets exogènes des territoires limitrophes (Benelux) en lien avec l'agence d'attractivité régionale,
- l'organisation et/ou la participation à des salons, foires, dédiés et la promotion du territoire via une communication adaptée, en lien avec les actions régionales,
- la connaissance et veille économique territoriale.

Le budget 2018 d'Ardennes Développement s'élève à 760 800 euros. La Région Grand Est finance, à elle seule, plus de 50 % de ce montant. Les autres membres financeurs sont : Ardennes Métropole, l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des Ardennes et la Chambre économique des Ardennes.

L'objectif à terme est de pouvoir mailler l'ensemble du territoire du Grand Est avec un réseau de cette nouvelle génération d'agences, afin d'apporter aux entreprises les meilleures réponses à leurs projets de développement. Ce réseau s'inscrit plus globalement dans la stratégie régionale visant à établir une relation de proximité avec les territoires et répondre à leurs besoins en ingénierie, dans le but de créer des conditions favorables à la création d'emplois.